

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 29 juin 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est)

NOR : DEVA1515171S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à M. Michel Hupays, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

Mme Agnès Andrieux-Pastre, attachée principale d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

M. Jonathan Ajavon, attaché principal d'administration de l'aviation civile, adjoint au chef du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 1 000 € toutes taxes comprises liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à Mme Karine Drolez, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du département « surveillance et régulation », à M. Simon Besse, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département surveillance et régulation.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Karine Drolez, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances.

Mme Marie-Line Placide, assistante d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Frédérique Bourne-Chastel, assistante d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

M. Dany Soupire, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de mission dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à Mme Karine Drolez, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Ghislaine Escobar, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Mme Marjory Darroussat, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Mme Chantal Boulon, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Mme Marie-Noëlle Genebrier, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Karine Drolez, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances.

Mme Marie-Line Placide, assistante d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 9

La décision du 10 juillet 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est) est abrogée.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 29 juin 2015.

P. CIPRIANI